



## usucapion occupant à titre gratuit

Par **tonytong**, le 21/08/2025 à 13:44

Bonjour,

Je suis occupant à titre gratuit dans la maison familiale appartenant à ma mère et ses 2 frères depuis 1998.

Sachant que tous les travaux et factures ont été payés par moi même depuis tout ce temps, puis je faire une demande d'usucapion car les 30 ans arrivent bientôt à échéance ?

Vous remerciant par avance

Par **Zénas Nomikos**, le 21/08/2025 à 14:42

Bonjour,

voici un article d'avocat qui pourrait vous concerner :

<https://www.lba-avocat.com/articles/226-l-usucapion-ou-comment-acquerir-un-bien-immobilier-par-l-ecoulement-du-temps>

Par **Cousinnestor**, le 21/08/2025 à 15:02

Hello !

Curiosités pour Tonytong :

- Quelle st la position de votre mère et ses frères ?
- Qui a payé les taxes foncières durant ces 30 ans ?

A+

Par **Lingénu**, le 21/08/2025 à 15:55

Bonjour,

Selon vos dires, vous occupez la maison à titre gratuit. Vous ne la possédez pas à titre de propriétaire mais à la suite d'une faculté que vous ont laissée votre mère et vos oncles. Or, comme dit à l'article 2262 du code civil, les actes de pure faculté et ceux de simple tolérance ne peuvent fonder ni possession ni prescription.